

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 2 décembre 2020 à 13 h 30, par vidéoconférence.

Présents : M. le maire Marc-André Plante, président
M. Réal Leclerc, vice-président
Mme Nathalie Bellavance
M. Yan Maisonneuve
M. Simon Paquin

Sont également présents :

M. Alain Marcoux, directeur général
M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint, services de proximité
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable
M. Alain De Choinière, chef de cabinet
Me Jean-François Milot, greffier

Observateur : Mme Brigitte Villeneuve

CE-2020-1213-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2020-1214-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en retirant les points 15.28 « PIIA 2020-00399 / CCU du 12 novembre 2020 » et 17.1 « Adoption du Plan directeur des ressources informationnelles (PDRI) ».

CE-2020-1215-DEC ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF DES 25, 27 ET 30 NOVEMBRE 2020

Il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux de la séance du 25 novembre 2020 et des séances extraordinaires des 27 et 30 novembre 2020 du comité exécutif, tels que les soumet le greffier, Me Jean-François Milot.

CE-2020-1216-REC REDDITION DE COMPTES / DÉPÔT RAPPORT DES LICENCIEMENTS, SANCTIONS, RÈGLEMENTS DE GRIEFS ET FINS D'EMPLOI DU 21 OCTOBRE AU 24 NOVEMBRE 2020 / RÈGLEMENT 748

ATTENDU les articles 67 à 71 du règlement numéro 748 visant une reddition de comptes des licenciements, sanctions, règlements de griefs et fins d'emploi;

ATTENDU le dépôt, par la Direction des ressources humaines, du rapport pour la période du 21 octobre au 24 novembre 2020;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte du rapport des licenciements, sanctions, règlements de griefs et fins d'emploi pour la période du 21 octobre au 24 novembre 2020 et en recommande son dépôt au conseil municipal, le tout conformément aux articles 67 à 71 du règlement numéro 748.

CE-2020-1217-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- a) de la Commission de la sécurité publique du 2 novembre 2020;
- b) de la Commission de l'administration, des finances et des ressources humaines du 4 novembre 2020;
- c) de la réunion spéciale de la Commission de l'administration, des finances et des ressources humaines du 4 novembre 2020.

CE-2020-1218-REC ADOPTION DU PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION (PPI) – PANDÉMIE

ATTENDU QUE les municipalités locales, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), ont la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QU'une mise à jour du Plan particulier d'intervention (« PPI ») - Pandémie était requise dans le contexte actuel de pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QUE ce PPI permet de planifier les activités qui sont propres à une pandémie et qui ne sont pas prévues dans le Plan municipal de sécurité civile, et ce, dans les quatre (4) dimensions suivantes de la sécurité civile :

- Prévention;
- Préparation;
- Intervention;
- Rétablissement;

ATTENDU la présentation par M. Sylvain Dufresne, directeur de la Direction de l'incendie et coordonnateur municipal de la sécurité civile, du Plan particulier d'intervention – Pandémie à la réunion de la Commission de la sécurité publique du 2 novembre 2020;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la sécurité publique, que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le Plan particulier d'intervention – Pandémie de la Ville de Terrebonne.

QUE le Plan particulier d'intervention – Pandémie préparé par M. Sylvain Dufresne soit intégré au Plan municipal de sécurité civile.

QUE M. Sylvain Dufresne soit nommé responsable de la mise à jour et la révision du Plan particulier d'intervention - Pandémie.

CE-2020-1219-REC ADOPTION DU PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION (PPI) – ÉPISODE DE CHALEUR EXTRÊME

ATTENDU QUE les municipalités locales, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), ont la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QU'une mise à jour du Plan particulier d'intervention (« PP I ») – Chaleur extrême était requise dans le contexte actuel de pandémie de la COVID-19;

ATTENDU QUE des études climatiques prévoient une hausse significative des phénomènes météorologiques extrêmes;

ATTENDU QUE la fréquence et la gravité des épisodes de chaleur devraient s'accroître au cours des prochaines années;

ATTENDU QUE certains groupes de personnes sont plus vulnérables aux effets de la chaleur:

- Les personnes âgées;
- Les personnes atteintes d'une maladie chronique;
- Les personnes atteintes d'un trouble de santé mentale;
- Les personnes qui travaillent à l'extérieur ainsi que des jeunes enfants;

ATTENDU QUE différents enjeux de gestion liés à ces épisodes ont été identifiés, dont l'importance de déterminer les responsabilités et leur partage entre les municipalités, les ministères et les organismes, l'identification des mesures à mettre en place et la diffusion de l'information au public;

ATTENDU la présentation par M. Sylvain Dufresne, directeur de la Direction de l'incendie et coordonnateur municipal de la sécurité civile, du Plan particulier d'intervention – Chaleur extrême à la réunion de la Commission de la sécurité publique du 2 novembre 2020;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la sécurité publique, que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le Plan particulier d'intervention – Chaleur extrême de la Ville de Terrebonne.

QUE le Plan particulier d'intervention – Chaleur extrême préparé par M. Sylvain Dufresne soit intégré au Plan municipal de sécurité civile.

QUE M. Sylvain Dufresne soit nommé responsable de la mise à jour et la révision du Plan particulier d'intervention – Chaleur extrême.

**CE-2020-1220-DEC MANDAT À LA DIRECTION DE
L'ADMINISTRATION ET FINANCES /
AMENDEMENT BUDGÉTAIRE / COVID-19 /
DÉTERMINATION DU MONTANT DE LA
SUBVENTION GOUVERNEMENTALE**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, le trésorier doit déposer les états comparatifs des revenus et des dépenses;

ATTENDU QUE l'état comparatif au 31 août 2020 présente un déficit de fonctionnement de 3 287 886 \$, résultant principalement de la pandémie;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne se verra octroyer une aide financière de 11 518 244 \$ du gouvernement du Québec, dans le contexte de la COVID-19, afin d'atténuer les impacts de la pandémie;

ATTENDU QUE cette subvention pourra être utilisée en 2020 et 2021 à la convenance de la Ville de Terrebonne, tant pour compenser les pertes de revenus que les coûts supplémentaires liés à ladite pandémie;

ATTENDU QUE la somme reliée à la COVID-19 en date du 30 octobre 2020 s'élève à 4 317 000 \$:

- Des pertes de revenus d'un montant de 2 580 000 \$, principalement des revenus d'amendes, frais de Cour au Service de police de Terrebonne et à la Cour municipale ainsi que des pertes de revenus d'activités à la Direction du loisir et vie communautaire;
- Des dépenses supplémentaires d'un montant de 1 737 000 \$ en lien avec la pandémie, telles que les dépenses pour assurer les mesures sanitaires, une subvention additionnelle aux Complexes Sportifs Terrebonne, un programme de soutien financier aux organismes du milieu et l'achat de plusieurs ordinateurs portables afin de favoriser le télétravail;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de l'administration, des finances et des ressources humaines, que le comité exécutif mandate la Direction de l'administration et finances afin d'effectuer un amendement budgétaire, en appropriant la somme de 4 317 000 \$ de l'aide financière du gouvernement du Québec pour atténuer l'impact financier de la pandémie en date du 30 octobre 2020.

**CE-2020-1221-REC SOUMISSION / INSTALLATION ET
IMPLANTATION DE CONTRÔLES D'ACCÈS DANS
35 IMMEUBLES DE LA VILLE DE TERREBONNE /
SA20-9071**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'installation et l'implantation de contrôles d'accès dans 35 immeubles (SA20-9071);

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SEAO) et dans le journal La Revue le 26 août 2020 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 29 septembre 2020, à savoir :

NOM DES SOUMISSIONNAIRES	PRIX (t.t.c.)
Magal S3 Canada inc.	599 505,23 \$ Erreur calcul 600 680,59\$
Panavidéo inc.	629 133,75 \$
Alpha TSI inc.	637 613,57 \$
Entreprises Intmotion inc.	830 100,14 \$

ATTENDU QUE la soumission de Magal S3 Canada inc. est non-conforme, puisqu'elle ne répond pas aux exigences d'admissibilité spécifiées au devis technique;

ATTENDU l'avis juridique du 2 novembre 2020;

ATTENDU l'estimation préparée par M. Christian Bélisle, chef par intérim du service immeubles et équipements à la Direction des travaux publics, au montant de 713 000 \$ (t.t.c.);

ATTENDU QUE la soumission de la société Panavidéo inc. s'est avérée la plus basse conforme selon l'analyse administrative datée du 3 novembre

2020 du service de l'approvisionnement de la Direction de l'administration et finances;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Panavidéo inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Panavidéo inc. n'apparaît pas à la liste du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des travaux publics, que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'approuver la soumission de **PANAVIDÉO INC.** pour l'installation et l'implantation de contrôles d'accès dans 35 immeubles, et ce, pour un montant de 547 191,78 \$ (taxes en sus);

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits numéro 2020-0253 émis par la trésorière est joint à la présente pour en faire partie intégrante.

CE-2020-1222-DEC DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 12 NOVEMBRE 2020

ATTENDU le procès-verbal de l'assemblée régulière du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 novembre 2020;

ATTENDU QUE le rôle principal du Comité consultatif d'urbanisme est d'analyser et d'émettre une recommandation sur toute demande qui doit lui être obligatoirement soumise en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (ex. : dérogation mineure, PIIA, usage conditionnel, etc.) et sur toute autre demande en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire qui lui est soumise par le conseil ou le comité exécutif;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'urbanisme durable, que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2020.

CE-2020-1223-DEC PIIA 2020-00375 / CCU DU 12 NOVEMBRE 2020

ATTENDU la demande présentée par le requérant dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme concernant cette demande telle qu'elle est plus amplement énoncée au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2020;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif donne suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2020 et adopte, à l'égard de cette recommandation, la demande de PIIA énumérée ci-dessous :

**PIIA - 2020-00375 Construction d'une habitation unifamiliale
Constructions Voyer inc.
450, rue du Campagnol / lots 4 301 539,
4 303 103**

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée, avec garage, selon les plans, élévations et la planche des matériaux

réalisés par **LES CRÉABITATIONS N. PERRON**,
le tout identifié à l'annexe 2020-00375.

CE-2020-1224-DEC PIIA 2020-00354 / CCU DU 12 NOVEMBRE 2020

ATTENDU la demande présentée par le requérant dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme concernant cette demande telle qu'elle est plus amplement énoncée au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2020;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif donne suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2020 et adopte, à l'égard de cette recommandation, la demande de PIIA énumérée ci-dessous :

**PIIA - 2020-00354 Agrandissement d'un bâtiment principal de type résidentiel
Sylvain Léveillé
2120, rang Charles-Aubert / lot 2 913 228**

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre l'agrandissement résidentiel selon les plans réalisés par **DESSINS DRUMMOND**, le tout identifié à l'annexe 2020-00354.

CE-2020-1225-DEC PIIA 2020-00374 / CCU DU 12 NOVEMBRE 2020

ATTENDU la demande présentée par le requérant dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme concernant cette demande telle qu'elle est plus amplement énoncée au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2020;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif donne suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2020 et adopte, à l'égard de cette recommandation, la demande de PIIA énumérée ci-dessous :

**PIIA - 2020-00374 Affichage de type industriel
Communications Tremblay Ménard inc.
2375, rue Édouard-Michel / lot 2 921 869**

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet d'affichage pour l'entreprise **PORTES DECKO** selon le plan réalisé par **COMMUNICATIONS TREMBLAY MÉNARD INC.**, le tout identifié à l'annexe 2020-00374.

CE-2020-1226-DEC PIIA 2020-00327 / CCU DU 12 NOVEMBRE 2020

ATTENDU la demande présentée par le requérant dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme concernant cette demande telle qu'elle est plus amplement énoncée au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2020;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif donne suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2020 et adopte, à l'égard de cette recommandation, la demande de PIIA énumérée ci-dessous :

PIIA - 2020-00327 **Réaménagement d'une aire de stationnement de type industriel**
Bergeron Bouthillier Architectes inc.
2450, boulevard des Entreprises / lot 2 921 880

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le réaménagement d'une aire de stationnement de type industriel selon les plans réalisés par **BERGERON BOUTHILLIER ARCHITECTES INC.**, le tout identifié à l'annexe 2020-00327.

CE-2020-1227-DEC PIIA 2020-00367 / CCU DU 12 NOVEMBRE 2020

ATTENDU la demande présentée par le requérant dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme concernant cette demande telle qu'elle est plus amplement énoncée au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2020;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif donne suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2020 et adopte, à l'égard de cette recommandation, la demande de PIIA énumérée ci-dessous :

PIIA - 2020-00367 **Agrandissement de type industriel**
Première Design – Construction inc.
2490, boulevard des Entreprises / lot 3 721 841

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre l'agrandissement du bâtiment industriel selon l'implantation préparée par Danny Houle en date du 20 octobre 2020, ainsi que les plans, élévations et la planche des matériaux réalisés par Jacques Couturier architecte, le tout identifié à l'annexe 2020-00367.

CE-2020-1228-DEC PIIA 2020-00377 / CCU DU 12 NOVEMBRE 2020

ATTENDU la demande présentée par le requérant dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme concernant cette demande telle qu'elle est plus amplement énoncée au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2020;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif donne suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2020 et adopte, à l'égard de cette recommandation, la demande de PIIA énumérée ci-dessous :

PIIA - 2020-00377

**Construction d'une habitation unifamiliale
Développements Voyer S.E.N.C.
rue de l'Érable-Noir / lot 4 301 541**

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée, avec garage, selon les plans, élévations et la planche des matériaux réalisés par **LES CRÉABITATIONS N. PERRON**, le tout identifié à l'annexe 2020-00377.

CE-2020-1229-DEC PIIA 2020-00355 / CCU DU 12 NOVEMBRE 2020

ATTENDU la demande présentée par le requérant dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme concernant cette demande telle qu'elle est plus amplement énoncée au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2020;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif donne suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2020 et adopte, à l'égard de cette recommandation, la demande de PIIA énumérée ci-dessous :

PIIA - 2020-00355

**Construction d'une habitation unifamiliale
Construction Voyer inc.
236, rue de l'Érable-Noir / lots 4 301 509,
4 301 510 et 4 301 513**

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée, avec garage, selon l'implantation, les plans et la planche des matériaux réalisés par **LES CRÉABITATIONS N. PERRON** en date d'août 2020, le tout identifié à l'annexe 2020-00355.

CE-2020-1230-DEC PIIA 2020-00372 / CCU DU 12 NOVEMBRE 2020

ATTENDU la demande présentée par le requérant dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme concernant cette demande telle qu'elle est plus amplement énoncée au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2020;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif donne suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2020 et adopte, à l'égard de cette recommandation, la demande de PIIA énumérée ci-dessous :

PIIA - 2020-00372

**Construction d'une habitation unifamiliale
Construction Voyer inc.
248, rue de l'Érable-Noir / lot 4 301 544**

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée, avec garage, selon

l'implantation, les plans et la planche des matériaux réalisés par **LES CRÉABITATIONS N. PERRON**, le tout identifié à l'annexe 2020-00372.

CE-2020-1231-DEC PIIA 2020-00363 / CCU DU 12 NOVEMBRE 2020

ATTENDU la demande présentée par le requérant dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme concernant cette demande telle qu'elle est plus amplement énoncée au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2020;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif donne suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2020 et adopte, à l'égard de cette recommandation, la demande de PIIA énumérée ci-dessous :

**PIIA - 2020-00363 Construction d'une habitation unifamiliale
Mathieu Ethier Guérin
355, rue Gagné / lot 6 154 302**

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale isolée, avec garage double, selon les plans et élévations réalisés par **TECH. DESIGN**, la planche des matériaux réalisée par le requérant et le plan d'implantation réalisé par Jonathan Laforce, arpenteur-géomètre, le tout identifié à l'annexe 2020-00363.

CE-2020-1232-DEC PIIA 2020-00358 / CCU DU 12 NOVEMBRE 2020

ATTENDU la demande présentée par le requérant dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme concernant cette demande telle qu'elle est plus amplement énoncée au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2020;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif donne suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2020 et adopte, à l'égard de cette recommandation, la demande de PIIA énumérée ci-dessous :

**PIIA - 2020-00358 Affichage de type commercial
Daniel Provencher
1562, chemin Gascon / lot 2 442 266**

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet d'affichage pour le commerce **ULTRAMAR** selon le plan réalisé par **ENSEIGNES PATTISON**, le tout identifié à l'annexe 2020-00358.

CE-2020-1233-DEC PIIA 2020-00387 / CCU DU 12 NOVEMBRE 2020

ATTENDU la demande présentée par le requérant dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme concernant cette demande telle qu'elle est plus amplement énoncée au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2020;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif donne suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2020 et adopte, à l'égard de cette recommandation, la demande de PIIA énumérée ci-dessous :

PIIA - 2020-00387 **Construction d'une habitation multifamiliale**
Construction Samuel Renaud
1250, rue Philippe-Chartrand / lot 6 342 217

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale jumelée sans garage, selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par Christian Zarka, le tout identifié à l'annexe 2020-00387, et ce, aux conditions suivantes :

- a) **QUE** la demande de PIIA 2020-00388 soit approuvée par le comité exécutif;
- b) **QUE** deux (2) arbres à grand déploiement soient plantés en cour avant d'un diamètre minimum de 60 millimètres mesurés à 1,20 mètre au-dessus du niveau du sol adjacent.

CE-2020-1234-DEC **PIIA 2020-00388 / CCU DU 12 NOVEMBRE 2020**

ATTENDU la demande présentée par le requérant dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme concernant cette demande telle qu'elle est plus amplement énoncée au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2020;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif donne suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2020 et adopte, à l'égard de cette recommandation, la demande de PIIA énumérée ci-dessous :

PIIA - 2020-00388 **Construction d'une habitation multifamiliale**
Construction Samuel Renaud
1270, rue Philippe-Chartrand / lot 6 342 218

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale jumelée sans garage, selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par Christian Zarka, le tout identifié à l'annexe 2020-00388, et ce, aux conditions suivantes :

- a) **QUE** la demande de PIIA 2020-00387 soit approuvée par le comité exécutif;
- b) **QUE** deux (2) arbres à grand déploiement soient plantés en cour avant d'un diamètre

minimum de 60 millimètres mesurés à 1,20 mètre au-dessus du niveau du sol adjacent.

CE-2020-1235-DEC PIIA 2020-00345 / CCU DU 12 NOVEMBRE 2020

ATTENDU la demande présentée par le requérant dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme concernant cette demande telle qu'elle est plus amplement énoncée au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2020;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif donne suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2020 et adopte, à l'égard de cette recommandation, la demande de PIIA énumérée ci-dessous :

**PIIA - 2020-00345 Affichage de type commercial
Enseignes Dominion
325, montée des Pionniers / lot 1 946 670**

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet d'affichage selon le devis technique réalisé par **GROUPE ENSEIGNES DOMINION**, le tout identifié à l'annexe 2020-00345.

CE-2020-1236-DEC PIIA 2020-00406 / CCU DU 12 NOVEMBRE 2020

ATTENDU la demande présentée par le requérant dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme concernant cette demande telle qu'elle est plus amplement énoncée au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2020;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif donne suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2020 et adopte, à l'égard de cette recommandation, la demande de PIIA énumérée ci-dessous :

**PIIA - 2020-00406 Rénovation extérieure de type résidentiel
Diane Dufour
2061, chemin Saint-Charles / lots 1 945 603,
1 951 097**

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet de rénovation extérieure résidentielle selon le document soumis par le requérant, le tout identifié à l'annexe 2020-00406.

CE-2020-1237-DEC PIIA 2020-00371 / CCU DU 12 NOVEMBRE 2020

ATTENDU la demande présentée par le requérant dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme concernant cette demande telle qu'elle est plus amplement énoncée au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2020;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif donne suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2020 et adopte, à l'égard de cette recommandation, la demande de PIIA énumérée ci-dessous :

PIIA - 2020-00371 **Opération cadastrale**
Ville de Terrebonne / Pierre Huot
1055-1057, rue Saint-Louis / lot 2 438 833

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet de lotissement des lots numéro 6 391 856 et 6 391 857 du cadastre du Québec selon le plan réalisé par Dany Houle, arpenteur-géomètre, le tout identifié à l'annexe 2020-00371.

CE-2020-1238-DEC **PIIA 2020-00405 / CCU DU 12 NOVEMBRE 2020**

ATTENDU la demande présentée par le requérant dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme concernant cette demande telle qu'elle est plus amplement énoncée au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2020;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif donne suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2020 et adopte, à l'égard de cette recommandation, la demande de PIIA énumérée ci-dessous :

PIIA - 2020-00405 **Opération cadastrale**
Christiane Deshaies
1226, rue Saint-Louis / lot 2 438 850

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet de lotissement des futurs lots numéros 6 393 210, 6 393 211 et 6 393 212 du cadastre du Québec selon le plan réalisé par Alain Bernard, arpenteur-géomètre, le tout identifié à l'annexe 2020-00405.

CE-2020-1239-DEC **PIIA 2020-00378 / CCU DU 12 NOVEMBRE 2020**

ATTENDU la demande présentée par le requérant dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme concernant cette demande telle qu'elle est plus amplement énoncée au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2020;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif donne suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2020 et adopte, à l'égard de cette recommandation, la demande de PIIA énumérée ci-dessous :

PIIA - 2020-00378

**Affichage de type commercial
Enseignes Dominion
900, boulevard des Seigneurs / lot 2 442 119**

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet d'affichage pour de futurs commerces selon le plan réalisé par **GROUPE ENSEIGNES DOMINION**, le tout identifié à l'annexe 2020-00378.

CE-2020-1240-DEC PIIA 2020-00376 / CCU DU 12 NOVEMBRE 2020

ATTENDU la demande présentée par le requérant dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme concernant cette demande telle qu'elle est plus amplement énoncée au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2020;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif donne suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2020 et adopte, à l'égard de cette recommandation, la demande de PIIA énumérée ci-dessous :

PIIA - 2020-00376

**Affichage de type commercial
1001 Visuels
901, boulevard des Seigneurs / lots 2 440 839,
5 557 392**

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet d'affichage pour le commerce **DOYLE OPTOMÉTRISTES & OPTICIENS** selon le plan réalisé par **1001 VISUELS**, le tout identifié à l'annexe 2020-00376.

CE-2020-1241-DEC PIIA 2019-00568 / CCU DU 12 NOVEMBRE 2020

ATTENDU la demande présentée par le requérant dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme concernant cette demande telle qu'elle est plus amplement énoncée au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2020;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif donne suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2020 et adopte, à l'égard de cette recommandation, la demande de PIIA énumérée ci-dessous :

PIIA - 2019-00568

**Affichage de type commercial
Marché de la Pommeraie inc.
75, côte de Terrebonne / lots 3 665 028 et
3 933 236**

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet d'affichage pour l'usage **LAVE-CHIEN** selon le plan réalisé par **DGRAPHX**, le tout identifié à l'annexe 2019-00568.

CE-2020-1242-DEC PIIA 2020-00373 / CCU DU 12 NOVEMBRE 2020

ATTENDU la demande présentée par le requérant dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme concernant cette demande telle qu'elle est plus amplement énoncée au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2020;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif donne suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2020 et adopte, à l'égard de cette recommandation, la demande de PIIA énumérée ci-dessous :

**PIIA - 2020-00373 Affichage de type commercial
Ressource de Lanaudière inc.
1501, rue Yves-Blais / lot 5 906 696**

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le projet d'affichage pour le centre d'hébergement **MAISON DE L'ÉTINCELLE (RESSOURCE DE LANAUDIÈRE)** selon le plan réalisé par **GROUPE ENSEIGNES DOMINION**, le tout identifié à l'annexe 2020-00373.

CE-2020-1243-DEC PIIA 2020-00356 / CCU DU 12 NOVEMBRE 2020

ATTENDU la demande présentée par le requérant dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme concernant cette demande telle qu'elle est plus amplement énoncée au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2020;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif donne suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2020 et adopte, à l'égard de cette recommandation, la demande de PIIA énumérée ci-dessous :

**PIIA - 2020-00356 Agrandissement de type commercial
BC2 Groupe Conseil inc.
4785, boulevard Laurier / lot 4 600 073**

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre l'agrandissement d'un immeuble à vocation commerciale, les plans, élévations, la planche des matériaux et le devis d'affichage réalisés par **BC2**, et le plan d'implantation réalisé par **ARSENAULT ARPENTEURS-GÉOMÈTRES**, le tout identifié à l'annexe 2020-00356, et ce, à la condition suivante :

a) **QUE** la demande de dérogation mineure 2020-00357 soit approuvée.

CE-2020-1244-REC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2020-00369 / CCU DU 12 NOVEMBRE 2020

ATTENDU la demande déposée par le requérant dans le cadre du règlement relatif aux dérogations mineures;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2020, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution;

ATTENDU QU'un avis public a été publié le 26 novembre 2020 sur le site Internet de la Ville de Terrebonne;

Il est unanimement résolu de recommander au conseil de donner suite à la recommandation suivante du Comité consultatif d'urbanisme :

**DÉROGATION
2020-00369**

**Régularisation d'une marge de type résidentiel (EXISTANT)
Danielle Lavoie
559, rue de Castille / lot 2 439 065**

QUE le conseil accorde la dérogation mineure dans le but de régulariser l'implantation du bâtiment principal dans le cadre d'une transaction immobilière, de façon à permettre :

- a) La diminution la marge arrière à 6,60 mètres, alors que la grille des usages et des normes de la zone 9261-94 prévoit une marge arrière minimale de 7,50 mètres.

CE-2020-1245-REC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2020-00361 / CCU DU 12 NOVEMBRE 2020

ATTENDU la demande déposée par le requérant dans le cadre du règlement relatif aux dérogations mineures;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2020, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution;

ATTENDU QU'un avis public a été publié le 26 novembre 2020 sur le site Internet de la Ville de Terrebonne;

Il est unanimement résolu de recommander au conseil de donner suite à la recommandation suivante du Comité consultatif d'urbanisme :

**DÉROGATION
2020-00361**

**Régularisation d'une marge de type résidentiel (EXISTANT)
Michel Parent, notaire
4720, boulevard de Hauteville / lot 2 439 959**

QUE le conseil accorde la dérogation mineure dans le but de régulariser l'implantation d'un bâtiment principal afin de procéder à une transaction immobilière, de façon à permettre :

- a) La diminution de la marge avant-secondaire à 3,27 mètres, alors que la charte des marges « A » du règlement de zonage 1001 applicable

à la zone 9263-44 prévoit une marge avant-secondaire de 4,5 mètres.

CE-2020-1246-REC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2020-00357 / CCU DU 12 NOVEMBRE 2020

ATTENDU la demande déposée par le requérant dans le cadre du règlement relatif aux dérogations mineures;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2020, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution;

ATTENDU QU'un avis public a été publié le 26 novembre 2020 sur le site Internet de la Ville de Terrebonne;

Il est unanimement résolu de recommander au conseil de donner suite à la recommandation suivante du Comité consultatif d'urbanisme :

**DEROGATION
2020-00357**

**Agrandissement de type commercial : hauteur clôture et aménagement de site (PROJETÉ)
BC2 Groupe Conseil inc.
4785, boulevard Laurier / lot 4 600 073**

QUE le conseil accorde la dérogation mineure dans le but de d'agrandir le bâtiment commercial, de façon à permettre :

- a) Une augmentation de la hauteur d'une clôture pour aire d'entreposage extérieur à trois (3) mètres, alors que l'article 239 du règlement de zonage 1001 prévoit une hauteur maximale de 2,75 mètres;
- b) Une plantation non continue afin de dissimuler la surhauteur de l'entreposage, alors que l'article 239 du règlement de zonage 1001 prévoit que si la hauteur de l'entreposage extérieur excède 2,75 mètres, la plantation d'une haie de conifères est obligatoire afin de dissimuler l'excédent d'entreposage.

CE-2020-1247-REC ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 1001-318 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1001 AFIN D'AGRANDIR LES ZONES 8062-81 ET 8161-36 (MONTÉE GAGNON ET RUE MARIE-JOSÉE) / MODIF_2020-00045

ATTENDU QU'une demande de modification au règlement de zonage numéro 1001 a été déposée, celle-ci visant à permettre une structure de bâtiment « contiguë » pour un usage « unifamilial » pour les lots 2 918 831 et 2 918 832 du cadastre du Québec (secteur de la rue Marie-Josée et de la montée Gagnon);

ATTENDU QUE les lots précités sont localisés en affectation urbaine, soit sur la montée Gagnon à l'intersection de la rue Marie-Josée, et qu'ils devront faire l'objet d'une requalification;

ATTENDU QUE pour ce faire, les limites de la zone 8061-81 devront être agrandies et la grille des usages et normes sera modifiée pour autoriser l'usage « unifamilial » en structure de bâtiment « contiguë »;

ATTENDU QUE la demande a été présentée aux membres du Comité consultatif d'urbanisme le 28 mai 2020 et que ceux-ci ont émis une recommandation favorable;

ATTENDU QUE la résolution du comité exécutif CE-2016-460-DEC, qui approuve le projet de développement de la nouvelle rue « Place de Besançon », mandate la Direction de l'urbanisme durable à procéder à la régularisation des limites de zonage en fonction des nouvelles limites de lots;

ATTENDU QUE la demande est conforme au plan d'urbanisme;

ATTENDU la résolution du comité exécutif CE-2020-596-DEC du 17 juin qui mandate la Direction de l'urbanisme durable, en collaboration avec la Direction du greffe et affaires juridiques, à rédiger le projet de règlement;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'urbanisme durable, que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le projet de règlement numéro 1001-318 modifiant le règlement de zonage numéro 1001, afin d'agrandir les zones 8062-81 et 8161-36.

QUE le conseil municipal autorise le greffier de la Ville de Terrebonne à procéder à un appel de commentaires écrits pour une période de 15 jours et remplacer ainsi l'assemblée publique de consultation relativement à ce règlement, et ce, conformément à l'Arrêté ministériel numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020, et qu'un avis public sera publié à cet effet.

CE-2020-1248-DEC PIIA 2020-00326 / CCU DU 12 NOVEMBRE 2020

ATTENDU la demande présentée par le requérant dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme concernant cette demande telle qu'elle est plus amplement énoncée au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2020;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif donne suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2020 et adopte, à l'égard de cette recommandation, la demande de PIIA énumérée ci-dessous :

PIIA - 2020-00326

**Construction d'une habitation uniplex
Maxime Jacques
rue Beauchemin / lot 2 919 815**

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre la construction d'une habitation résidentielle unifamiliale isolée, sans garage, avec logement de type « uniplex » selon les plans, élévations, implantation, perspectives et l'énumération des matériaux réalisés par **LES PLANS PHÉLIOS**, le tout identifié à l'annexe 2020-00326.

CE-2020-1249-DEC PIIA 2020-00322 / CCU DU 12 NOVEMBRE 2020

ATTENDU la demande présentée par le requérant dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme concernant cette demande telle qu'elle est plus amplement énoncée au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2020;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif donne suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2020 et adopte, à l'égard de cette recommandation, la demande de PIIA énumérée ci-dessous :

**PIIA - 2020-00322 Agrandissement de type industriel
3093-4459 Québec inc.
8651, chemin du Curé-Barrette / lot 1 890 230**

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre l'agrandissement d'un immeuble à vocation industrielle selon le plan et les élévations réalisés par Mirette Kamel, architecte et le plan d'aménagement paysager réalisé par Félix Villeneuve, le tout identifié à l'annexe 2020-00322, et ce, à la condition suivante :

a) **QUE** la demande d'usage conditionnel 2020-00398 soit approuvée par le conseil municipal.

CE-2020-1250-DEC PIIA 2020-00359 / CCU DU 12 NOVEMBRE 2020

ATTENDU la demande présentée par le requérant dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme concernant cette demande telle qu'elle est plus amplement énoncée au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2020;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif donne suite à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2020 et adopte, à l'égard de cette recommandation, la demande de PIIA énumérée ci-dessous :

**PIIA - 2020-00359 Affichage de type résidentiel et commercial
Groupe GDI Terrebonne II inc.
785, avenue Pierre Dansereau / lot 5 101 606**

QUE la Ville de Terrebonne autorise l'émission d'un permis afin de permettre le concept d'affichage global selon le plan réalisé par **TLA ARCHITECTES** et **BARBO ENSEIGNES SIGNS**, le tout identifié à l'annexe 2020-00359.

CE-2020-1251-REC DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL 2020-00398 / CCU DU 12 NOVEMBRE 2020

ATTENDU la demande du requérant relativement à une demande d'usage conditionnel pour l'immeuble sis au 8651, chemin du Curé-Barrette;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 12 novembre 2020;

ATTENDU QU'un avis sera publié sur le site Internet de la Ville de Terrebonne et affiché sur l'immeuble;

USAGE CONDITIONNEL

2020-00398

**Agrandissement d'un usage dérogatoire
3093-4459 Québec inc.
8651, chemin du Curé-Barrette / lot 1 890 230**

QUE le conseil accorde la demande d'usage conditionnel, soit d'autoriser l'agrandissement de l'usage dérogatoire protégé par droits acquis (4890.1), tel que présenté au document de Mirette Kamel, architecte, le tout identifié à l'annexe 2020-00398.

**CE-2020-1252-DEC RECONNAISSANCE D'ORGANISMES À TITRE DE
PARTENAIRES DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE /
POLITIQUE DE RECONNAISSANCE 2020-2021**

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal, le 22 mars 2010, de la Politique de reconnaissance aux organismes (résolution 118-03-2010);

ATTENDU QUE les organismes suivants ont manifesté le désir d'être reconnus par la municipalité et ont répondu avec satisfaction aux exigences demandées en remplissant le formulaire et en fournissant les documents demandés;

ATTENDU QU'en vertu de cette reconnaissance, les organismes mentionnés pourront bénéficier des services prévus dans les Politiques de soutien à la vie associative :

Noms des organismes	Groupes
Club de patinage artistique Odysée La Plaine inc.	B1
Troupe Création Danse inc.	B1
Club de scrabble Les lettres de mon moulin	B4
Comité d'aide aux Lachenois	C1
Les Oeuvres de Galilée	C1
Service d'Aide SEDAI T.S.S.	C1
Action Familles de La Plaine	D3
Albatros Lanaudière inc.	D4
Association Panda - MRC des Moulins	D4
Croix-Rouge section Les Moulins	D4
Hébergement d'urgence Terrebonne	D5
Maison Adhémar-Dion	D5
Vilavi Canada	D5
Centre de la petite enfance - Les Petites Girouettes	F1
CPE - La Cigogne	F1
Petite école du Vieux-Terrebonne	F1
Carrefour jeunesse emploi des Moulins	F2
Comité des loisirs du Sommet	G1
Éclipse - Le groupe vocal	G1

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif reconnaisse pour un (1) an, soit du 29 novembre 2020 au 28 novembre 2021, les organismes ci-haut mentionnés à titre de partenaires de l'action communautaire sur le territoire de la Ville de Terrebonne.

CE-2020-1253-DEC AUTORISATIONS / LA MAGIE DE NOËL À L'ÎLE-DES-MOULINS / SODECT

ATTENDU QUE l'édition 2020 du Marché de Noël de Terrebonne ayant été annulée en raison de la pandémie de la COVID-19, l'équipe de la SODECT a été mandatée afin de proposer un nouveau concept dans le but d'offrir une solution alternative qui permettrait aux citoyens de bénéficier d'une ambiance féérique de Noël sur l'Île-des-Moulins;

ATTENDU QUE teinté de la féerie du temps des fêtes, le chemin pavé de la place de l'Île-des-Moulins menant du Vieux-Terrebonne à l'Île Saint-Jean, sera spécialement aménagé pendant un mois : éclairage d'ambiance, musique de Noël et du Jour de l'an, scénographie à l'image du Marché de Noël de Terrebonne, tout sera mis en place pour rendre les promenades hivernales agréables tout en respectant les mesures sanitaires actuellement en vigueur;

ATTENDU QUE les bâtiments patrimoniaux et autres installations seront décorés de façon chaleureuse et invitante;

ATTENDU QUE les activités de montage ont débuté le jeudi 19 novembre 2020 et que le démontage débutera le 6 janvier et se poursuivra jusqu'au 8 janvier 2021;

ATTENDU la résolution du comité exécutif CE-2020-282-DEC mandatant la Direction du loisir et vie communautaire afin d'élaborer un protocole d'entente entre la Ville de Terrebonne et la SODECT pour la réalisation des éditions 2020, 2021 et 2022 du Marché de Noël de Terrebonne sur le site historique de l'Île-des-Moulins;

ATTENDU l'annulation le 12 novembre dernier de l'édition 2020 du Marché de Noël de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU la recommandation de la Commission de la culture, du patrimoine et du tourisme (CCUL-2020-10-28/04) mandatant la Direction du loisir et vie communautaire afin d'établir une entente de service pour une illumination féérique du site historique de l'Île-des-Moulins durant le mois de décembre 2020 et de mandater la Direction du loisir et de la vie communautaire afin d'élaborer un protocole d'entente entre la Ville de Terrebonne et la SODECT pour la réalisation des éditions 2021 et 2022 du Marché de Noël de Terrebonne sur le site historique de l'Île-des-Moulins, selon les conditions prévues à la résolution CE-2020-282-DEC;

ATTENDU le cahier de présentation des activités « La Magie de Noël à l'Île-des-Moulins » fournit par la SODECT en date du 18 novembre 2020;

ATTENDU QUE l'article 573.3 alinéa 2.1 de la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité d'allouer de gré à gré un contrat dont l'objet est la fourniture de services qui est conclu avec un organisme à but non lucratif même si le montant excède 25 000 \$;

ATTENDU QUE la Direction du loisir et vie communautaire a prévu les crédits nécessaires dans son budget 2020 au poste 760 pour les festivités entourant le Marché de Noël et que, sous présentation d'une facture, un montant de 39 500 \$ (non taxable) sera payé à la SODECT;

ATTENDU le respect des recommandations de l'OMSC sur les mesures sanitaires concernant l'organisation de ces festivités;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise, sur réception d'une facture,

le paiement du contrat de service entre la Ville de Terrebonne et la SODECT et décrète ce qui suit :

Diffusion sonore :

La diffusion musicale amplifiée par système de son est autorisée du 4 décembre 2020 au 6 janvier 2021 de midi à 21 h et pendant les tests de son;

Installation de décoration :

L'installation d'éléments de décoration et des guirlandes de lumières est autorisée du 4 décembre 2020 au 6 janvier 2021 sur l'ensemble des structures et bâtiments de l'île-des-Moulins, tant que l'installation ne cause pas de dommages;

Installation de projecteurs de lumières :

L'installation de projecteurs pour éclairer les bâtiments et les arbres est autorisée du 4 décembre 2020 au 6 janvier 2021;

Affichage :

La mise en place de banderoles et d'affiches sur l'Île-des-Moulins, et en périphérie du lieu de cette activité est permise. Elles doivent être enlevées dans la semaine du 4 janvier 2021;

Branchement électrique :

Le raccordement à des prises électriques est autorisé sur le site sans la présence d'un électricien;

Permission de stationner sur l'Île-des-Moulins :

Les véhicules de production sont autorisés à se stationner sur l'Île-des-Moulins pour la durée du montage et du démontage. Les véhicules autorisés seront clairement identifiés.

QUE la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits numéro 2020-0263 émis par la trésorière est joint à la présente pour en faire partie intégrante.

CE-2020-1254-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 13 h 58.

Président

Greffier